



Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé du 2 au 4 avril 2025 à la révision de clôture des comptes de la Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation AVS/AI (dénommée ci-après : la Caisse) pour l'exercice 2024.

Le genre et l'étendue de notre révision sont déterminés par les Directives sur la révision des caisses de compensation AVS (DRCC) établies par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) applicables dès le 1^{er} janvier 2004 (état au 1^{er} janvier 2025), à savoir :

- Nos 1100 à 1300 et 3047, Prescriptions générales
- Nos 3048 à 3062, Contrôles de domaines particuliers
- Nos 3063 à 3068, Rédaction du rapport

Nos travaux font l'objet d'un rapport détaillé qui traite de ces différents points. Nous indiquons ci-dessous le résultat sommaire tel qu'il ressort de notre rapport détaillé.

II RÉSULTAT SOMMAIRE DE LA RÉVISION

Nous confirmons, en rapport avec le chiffre 3064 des Directives sur la révision des Caisses de compensation AVS (DRCC), que lors de notre révision de clôture de la Caisse, les contrôles prévus dans les présentes directives valables dès le 1^{er} janvier 2004 (état au 1^{er} janvier 2025) ont été exécutés.

Nos contrôles, effectués selon les DRCC et l'outil pratique établi par EXPERTsuisse, ne nous amènent pas à formuler d'observations particulières autres que celles indiquées ci-dessous, nous pouvons ainsi confirmer que la Caisse a été gérée de façon diligente durant la période sous revue et formuler les constats suivants :

1. Les prescriptions et les directives légales, administratives et réglementaires, de même que celles édictées par l'Autorité de surveillance, ont été suivies à l'exception de la remarque ci-après :

3060 Compte d'administration :

Les rendements sur le compte 100.102000 « Compte bancaire BCN U 3528.34.56 » ont été comptabilisés dans le compte 920.6100. S'agissant de liquidités du secteur 100, ces rendements auraient dû être comptabilisés dans le secteur 910 conformément à l'appendice 4 DCMF.

2. L'existence des placements et des disponibilités de la Caisse au 31 décembre 2024 nous a été justifiée.
3. La comptabilité est tenue correctement et les pièces justificatives sont classées en bon ordre et rapidement à disposition.



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

Nous terminons notre rapport de révision de clôture en précisant que nous n'avons pas effectué d'autres contrôles que ceux qui y sont mentionnés.

Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents importants et de nature à modifier nos conclusions ne seraient pas parvenus à notre connaissance au cours de nos travaux.

Neuchâtel, le 30 avril 2025
DMR/cfa

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA



Signature électronique authentifiée



Signature électronique authentifiée

Sébastien Charpié
expert-réviseur

David Marchand
expert-réviseur
(réviseur responsable)